

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 7 octobre 2024

Objet : Echanges de parcelles entre la Commune et les SCI MIVIERE TRANSACTION & MIVIERE PATRIMOINE

N° 2024-10-07/04

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents excusés : M. Robert MATTONI et Mme Béatrice DESPIERRE.

Procurations : M. Robert MATTONI à Mme Séverine BESSON et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DESORMIERE

Monsieur le Maire explique que des échanges de terrains entre la commune de Renaison et les sociétés MIVIERE TRANSACTION et MIVIERE PATRIMOINE sont nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route départementale n° 39 « Route de Saint Romain » ; Les échanges sont les suivants :

Vente par la commune :

- De la parcelle BA 238, pour partie, d'une superficie de 178 m², située à l'angle de la rue Robert Barathon et du lieudit « les étangs sud » à la SCI MIVIERE PATRIMOINE, il s'agit d'une régularisation d'une situation existante sur le terrain de l'ancienne carrosserie.
- De la parcelle BB 16, pour partie, d'une superficie de 321 m² en cours d'acquisition par la commune, située chemin de la Biscuite, (partie du chemin privé du lotissement « le domaine des physalis ») à la SCI MIVIERE TRANSACTION.

Acquisition par la commune :

- De la parcelle BB 1, pour partie, d'une superficie de 28 m² appartenant à la SCI MIVIERE PATRIMOINE, située route de Saint Romain (RD 39).
- De la parcelle BB 208, d'une superficie de 62 m², appartenant à la SCI MIVIERE TRANSACTION, située route de Saint Romain (RD 39).
- De la parcelle BB 2, pour partie, d'une superficie de 4 m², appartenant à la SCI MIVIERE PATRIMOINE, située route de Saint Romain (RD 39).

La commune étant dans l'obligation d'obtenir une évaluation domaniale de la DDFIP pour toute cession, Monsieur le Maire donne connaissance de ces avis qui fixent la valeur vénale à :

- 22,47 €/m² pour la parcelle BB 238p conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 2 août 2024,
- 23,05 €/m² pour la parcelle BB 16p conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 2 août 2024.

Compte-tenu des écarts de surface entre les cessions et les acquisitions, Monsieur Le Maire propose un échange avec soulte.

Il indique que le prix d'acquisitions des terrains nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD 39 correspond au prix décidé pour les précédents achats auprès des riverains de cette voie.

Concernant la cession de la parcelle BB 16p, Monsieur le Maire explique que le prix a été fixé en tenant compte du prix d'acquisition de la parcelle auprès de l'association syndicale des copropriétaires du lotissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la cession :
 - o De la parcelle BA 238, pour partie, d'une superficie de 178 m², située à l'angle de la rue Robert Barathon et du lieudit « les étangs sud » à la SCI MIVIERE PATRIMOINE, au prix de 4 000 € soit 22,47 €/m²,
 - o De la parcelle BB 16, pour partie, d'une superficie de 321 m², située chemin de la Biscuite à la SCI MIVIERE TRANSACTION au prix de 4 016,30 € soit 12,51 €/m²,
- Décide l'acquisition :
 - o De la parcelle BB 1, pour partie, d'une superficie de 28 m² appartenant à la SCI MIVIERE PATRIMOINE, située route de Saint Romain (RD 39), au prix de 600,60 € soit 21,45 €/m²,
 - o De la parcelle BB 208, d'une superficie de 62 m², appartenant à la SCI MIVIERE TRANSACTION, située route de Saint Romain (RD 39), au prix de 1 329,90 € soit 21,45 €/m²,
 - o De la parcelle BB 2, pour partie, d'une superficie de 4 m², appartenant à la SCI MIVIERE PATRIMOINE, située route de Saint Romain (RD 39), au prix de 85,80 € soit 21,45 €/m²,
- Dit que ces « cession/acquisition » seront passées sous la forme d'un échange avec soulte en faveur de la commune de 6 000 €,
- Charge Maître Caroline VAUDIER, Notaire à l'office notarial de la Côte Roannaise à SAINT HAON LE CHATEL d'établir l'acte à intervenir,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir,
- Dit que les honoraires du notaire sont à frais commun.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 8 octobre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241007-2024-10-07_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2024
Publication : 09/10/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE